



LATOUR-BAS-ELNE

Latour-Bas-Elne, le vendredi 12 mars 2021

Monsieur Le Maire
de Latour-Bas-Elne

à

Monsieur Le Sous-Préfet
Sous-Préfecture de CERET
6 boulevard Simon Batlle
66400 CERET

Objet : Transmission de la délibération définissant les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 2 du PLU

P.J. : Délibération n° 18/2021 en date du 11 mars 2021

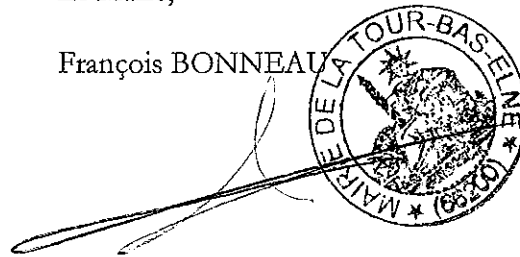
Monsieur Le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser la délibération n°18/2021 en date du 11 mars 2021 par laquelle ont été définies les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Latour-Bas-Elne.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur Le Sous-Préfet, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,

François BONNEAU





LATOUBAS-ELNE

Latour-Bas-Elne, le vendredi 12 mars 2021

Monsieur Le Maire
de Latour-Bas-Elne

à

Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Préfecture des Pyrénées-Orientales
24 quai Sadi Carnot
BP 951
66020 PERPIGNAN CEDEX

Objet : Transmission de la délibération définissant les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 2 du PLU

P.J. : Délibération n° 18/2021 en date du 11 mars 2021

Monsieur Le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser la délibération n°18/2021 en date du 11 mars 2021 par laquelle ont été définies les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Latour-Bas-Elne.

Je vous laisse le soin de diffuser la présente délibération à l'ensemble des autorités et services déconcentrés placés sous votre autorité hiérarchique.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur Le Préfet, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,

François BONNEAU

